



## DEVENIR ACTEUR DE PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE PRAP

### OBJECTIFS

Permettre aux salariés d'acquérir les connaissances nécessaires pour devenir acteur de la prévention au sein de l'entreprise.  
Analyser leur situation de travail et maîtriser les différentes techniques de manutention en s'appuyant sur les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

### PUBLIC CONCERNE

Tous les salariés amenés à participer à la prévention au sein de son entreprise ou de son établissement.

### PRE-REQUIS

Cette formation impose un minimum de 4 et un maximum de 10 personnes par session

### LIEU

Dans l'entreprise

### PROGRAMME

#### L'INTERET DE LA PREVENTION :

- Règlementation et démarche.
- Les statistiques.
- Les enjeux et les acteurs de la prévention.

#### CONNAITRE LES RISQUES :

- Mécanisme d'apparition du dommage et les différentes atteintes à la santé.
- Définition de l'accident de travail de la maladie professionnelle.
- Les risques du secteur d'activité.

#### CARACTERISER LES DOMMAGES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE :

- Anatomie / pathologie.
- Les TMS (biomécanique du trouble musculo-squelettique).

#### OBSERVATION DU TRAVAIL :

- Identifier ce qui peut nuire à la santé.
- Analyse de la situation de travail.



Code formation : **PRAP**

Durée : **2 jours**



#### **AMELIORATIONS DE LA SITUATION DE TRAVAIL :**

- Approches technique et humaine.
- Remonter l'information aux personnes concernées.
- Utilisation des procédures interne à l'entreprise.

#### **LES TECHNIQUES A MAITRISER :**

- La sécurité physique.
- Les économies d'efforts.
- La manutention.

#### **MISE EN SITUATION :**

- Le stagiaire devra manipuler en appliquant les principes de sécurité physique et d'économie d'efforts.
- Remplir la grille d'analyse d'une situation de travail INRS.

### **VALIDATION**

---

Seuls les candidats ayant suivi la totalité de la formation (14 heures) et reconnus aptes à mettre en œuvre de l'ensemble des compétences attendues pourront prétendre à l'obtention du certificat. Evaluation finale pour la délivrance du certificat « acteur PRAP IBC » (valable 24 mois). Une attestation de fin de formation sera remise en fin de formation.